



Conseil économique et social

Distr. générale
15 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-deuxième session

Genève, 26-29 septembre 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail pour la période 2012-2016 et évaluation biennale

Programme de travail pour la période 2012-2016 et évaluation biennale

Note du secrétariat

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a approuvé son précédent programme de travail à sa cinquante-huitième session en 2009 (ECE/TRANS/WP.1/2009/5).
2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2012-2016, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour cette période. Le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé; les adjonctions sont en caractères gras.

Projet de programme de travail pour 2012-2016

Activité 02.4 Sécurité de la circulation routière

Exposé succinct: Conscient de la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examinera des questions et adoptera des mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il examinera notamment l'application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et les Accords européens de 1971 les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Le WP.1 s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale et de s'adapter à la dynamique de la sécurité routière en incluant dans ses débats davantage de questions relevant des pouvoirs publics. Le WP.1 développera aussi ses activités visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.

Travail à faire: Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières poursuivra les activités suivantes:

Activités permanentes

- a) Encourager, d'une part, l'adhésion aux Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et aux Accords européens de 1971 les complétant ainsi qu'au Protocole sur les marques routières et, d'autre part, la mise en œuvre effective de ces instruments, et élaborer des propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de renforcer et d'harmoniser les normes de sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2011:

- Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de nouvelles propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, notamment, la relation entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques de la CEE concernant les véhicules, et les éventuelles mesures de sûreté pertinentes en matière de circulation routière recommandées par le Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs.
- Large diffusion des versions consolidées des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières, dans toutes les langues officielles de l'ONU.

~~Publication et~~ Large diffusion des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2) **qui ont été publiées.**

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2011:

- b) Publication des deux résolutions dans une présentation plus attrayante et plus moderne et large diffusion de ces résolutions, en priorité dans les autres commissions économiques régionales;
- c) ~~Définir et mettre~~ **Définition et mise en place d'**un mécanisme qui permette de surveiller efficacement l'application des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières. *Priorité: 1*
- d) ~~Définir~~ **Définition d'**un mécanisme d'enquête qui permette d'obtenir des Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949 des renseignements sur les éventuelles difficultés auxquelles elles se heurtent pour ratifier les Conventions de 1968, y adhérer et les appliquer **et conception de mesures de soutien visant à aider les Parties contractantes à surmonter ces difficultés.** *Priorité: 1*
- e) ~~Procéder à l'enquête susmentionnée et concevoir des mesures de soutien visant à aider les Parties contractantes à surmonter les difficultés susmentionnées.~~ *Priorité: 2*
- f) ~~Aider les Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949 à surmonter les éventuelles difficultés auxquelles elles se heurtent pour ratifier les Conventions de 1968.~~ *Priorité: 3 2*
- g) **Continuer à** encourager et renforcer la coopération **internationale**, nationale et régionale entre les autorités compétentes jouant un rôle dans le domaine de la sécurité routière, **dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/255 de mars 2010.** À cette fin, **continuer de** tirer pleinement parti des conclusions du projet intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière» et financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, **ainsi que de toutes les études réalisées précédemment ou en cours de réalisation sur la sécurité routière.** *Priorité: 2 1*
- h) Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens **et des mécanismes** de financement des activités relatives à la sécurité routière **dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière.** *Priorité: 3 1*
- i) **Échange d'informations** sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière. *Priorité: 2*

Résultats escomptés d'ici la fin de 2011:

Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B. Ajout éventuel de nouveaux tableaux concernant par exemple les équipements de sécurité complémentaires exigés à bord des véhicules **ainsi que** publication de renseignements sur les campagnes de sécurité routière menées par les pays membres.

- j) Aide aux pays en transition et aux pays en développement pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation. *Priorité: 2*
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2011:*
- Répondre aux demandes d'assistance technique formulées par d'autres commissions économiques régionales ou leurs pays membres.
- k) Encourager la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à créer des groupes régionaux de sécurité routière (avec des structures analogues au WP.1) chargés de rapprocher les États membres et de renforcer la collaboration entre tous les protagonistes de la sécurité routière dans ~~la région concernée~~ **leur région respective**. *Priorité: 3*
- l) Envisager d'élaborer un **projet d'instrument mondial-juridique auquel tous les pays pourraient adhérer** concernant la sécurité routière mondiale, qui traiterait des besoins réels **et mesurables** non couverts **actuellement** par les instruments existants. *Priorité: 2*
- m) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité et de la circulation **eu égard à la demande croissante de solutions aux problèmes de sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière**. *Priorité: 2 1*
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2011: Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.*

Activités de durée limitée

- n) ~~Agir en tant que facilitateur en ce qui concerne la~~ **Promouvoir** la création d'un «Club des conseils de la sécurité routière». *Priorité: 2*
- o) ~~Contribuer à l'organisation de la deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière (si elle est organisée).~~ *Priorité: 2*
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2011: Analyse de l'impact de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies dans la région de la CEE et étude de la possibilité de tenir une deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière, et d'organiser un séminaire dans la région de la CEE.*

-
- p) **Organiser, de manière régulière et coordonnée des campagnes de sécurité routière ayant un grand retentissement et un fort impact ainsi que des opérations de sensibilisation, avec la coopération des pays membres et d'autres organisations internationales et régionales et d'organisations non gouvernementales.** *Priorité: 1*
Priorité: 2
- q) **Création d'un groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau.** *Priorité: 1*
Résultats escomptés:
Décrire, évaluer et mieux comprendre les questions de sécurité aux interfaces route/rail; mettre au point un plan stratégique multidisciplinaire visant à réduire les risques d'accidents, mortels ou non, aux passages à niveau.
- r) Encourager les Parties contractantes aux Conventions **de la CEE** n'appartenant pas à la région de la CEE à assister aux sessions du WP.1 et à prendre une part active aux activités de concertation sur la sécurité routière au sein des Nations Unies. *Priorité: 1*
- s) Encourager d'autres pays n'appartenant pas à la région de la CEE **à adhérer aux Conventions de la CEE sur la sécurité routière.** *Priorité: 1*
-